

Applicables à partir de décembre 2022

Tout abonnement au Pass Année Famille implique de la part du client l'adhésion entière et sans réserve aux termes du présent document.

### 1- LE PRINCIPE :

Le Vaisseau propose un système d'abonnement annuel nominatif et non cessible intitulé **Pass Année Famille**, qui offre un tarif préférentiel sur les entrées du Vaisseau et permet un accès limité au site, à 15 passages par titulaire de l'abonnement pendant un (1) an – aux dates et horaires d'ouverture du Vaisseau au public – pour un (1) enfant et un (1) adulte accompagnateur.

Le coût de l'abonnement famille est de **130€ / an** pour quatre (4) personnes et de **24€** pour chaque personne supplémentaire (maximum 3 personnes supplémentaires soit maximum 7 utilisateurs par abonnement). Le Pass Année Famille est nominatif pour l'ensemble des personnes. Lorsqu'un détenteur de la carte est âgé de moins de 10 ans, il doit être accompagné par une (1) personne âgée d'au moins 16 ans durant toute la durée de visite.

Des cartes nominatives pour chaque personne figurant sur l'abonnement, seront délivrées pendant les horaires d'ouverture de la billetterie du Vaisseau. Les cartes nominatives sont strictement personnelles et non cessibles.

Une fois les cartes éditées et remises en main propre, le visiteur peut gérer lui-même ses passages, en scannant ses cartes directement au niveau des tripodes d'accès, lors de chacune de ses visites.

Tout abonnement donne droit à une (1) entrée gratuite pour un (1) invité chaque samedi. Pour en bénéficier, il convient de présenter la carte d'abonnement en billetterie pour retirer ladite place (dernière entrée et fermeture de la billetterie à 17h).

Dans l'hypothèse où d'autres personnes accompagneraient l'abonné, l'entrée est de 6 € par personne au lieu de 8€ pour les adultes comme pour les enfants de +3 ans ; et à partir de 16h (hors petites vacances scolaires de la zone B), l'entrée est de 4 € pour les adultes comme pour les enfants de +3 ans.

Le Pass Année Famille ne donne pas accès aux spectacles, aux ateliers et expositions temporaires payant(e)s qui ont lieu au Vaisseau et ne procure pas d'accès prioritaire en billetterie ou à la programmation culturelle du jour. Lorsque le Vaisseau a atteint sa capacité d'accueil maximale, il est amené à stopper momentanément l'accès aux expositions. Le Pass ne procure pas d'accès prioritaire dans ce cas-là.

Le Pass est valable un an à compter de sa date de début de validité. Il n'est ni repris ni échangé par le Vaisseau.

Certains espaces, expositions, animations, peuvent être inaccessibles en raison de travaux ou pour des raisons d'ordre fonctionnel ou organisationnel. La fermeture des espaces ou la modification du programme du jour peuvent être effectuées sans préavis particulier et ne permet pas de prétendre à une réduction ou un remboursement du prix du billet d'entrée.

Il ne sera procédé à aucun remboursement de l'abonnement, sauf cas de force majeure. Aucun remboursement ni prolongation ne sera effectué pour les jours de fermeture du Vaisseau, notamment les 3 semaines de fermeture annuelle en septembre, la fermeture temporaire d'une exposition ou pour toute autre fermeture exceptionnelle signalée.

### 2- MODALITES D'ACHAT

**Du mardi au dimanche de 10h à 17h**, le client peut acheter son Pass Année Famille au Vaisseau, en remplissant un formulaire, disponible à l'accueil. Dans ce cas, il remet le formulaire intégralement complété directement à la billetterie, muni du règlement de sa commande.

**En cas d'affluence en billetterie :** le client dépose le formulaire intégralement complété et règle ses billets d'entrée au plein tarif. Une fois l'affluence le permettant, l'agent de billetterie signalera, par un appel micro, que le client peut venir se présenter en billetterie pour finaliser l'abonnement. Les billets initialement réglés, au plein tarif (dans la limite d'une entrée par personne figurant sur l'abonnement, soit 27€ pour une famille de 4 personnes), seront déduits du montant total du Pass Année Famille.

**Achat suite à une visite payante le jour-même :**

Le Pass Année Famille peut être acheté après une première visite des expositions du Vaisseau le jour-même, et dès la sortie du site, avant 17h : dans cette hypothèse (et uniquement dans l'hypothèse où l'achat du pass suit une visite payante le jour-même, l'agent d'accueil peut déduire le montant des billets (uniquement ceux utilisés par les futurs bénéficiaires du Pass Année Famille) encaissés ce jour du montant total à verser pour l'achat du Pass. Dans ce cas, le client remet le formulaire d'adhésion au Pass intégralement complété, accompagné du montant dû restant à payer (Montant de l'abonnement - montant des billets du jour), des billets et du ticket de caisse de la visite du jour. Les cartes d'abonnement sont remises lorsque le dossier est complété et le solde réglé.

**Achat en ligne :** L'achat en ligne n'est à ce jour, pas possible. Il existe cependant la possibilité de pré-remplir le formulaire d'abonnement, sur le site internet du Vaisseau : <https://www.levaisseau.com/preparer-mon-abonnement/>

### 3- DELIVRANCE DES CARTES :

Les cartes d'abonnements sont délivrées sur place au Vaisseau pendant les heures d'ouverture de la billetterie (du mardi au dimanche de 10h à 17h). Le Vaisseau est **fermé** les lundis, ainsi que les 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, les 3 premières semaines de septembre et les 26 décembre. Le Vaisseau peut décider de modifier les horaires ou les jours d'ouverture à l'occasion d'événements à caractère exceptionnel.

Seul l'un des souscripteurs de l'abonnement, majeur au moment de la souscription, est habilité à retirer la carte d'abonnement contre signature d'un accusé de réception.

Dans le cas d'une souscription en période d'affluence en billetterie, le souscripteur retourne en billetterie pour finaliser l'achat et récupérer les cartes d'abonnement au cours de la journée, avant 17h, horaire de fermeture de la billetterie.

Dans tous les cas, les cartes d'abonnements ne sont remises qu'après production de l'ensemble des données nécessaires à la création du fichier client.

Le Pass Année Famille peut être utilisé lors de sorties familiales au Vaisseau. En aucun cas il ne peut être accepté comme « mode de paiement » :

- lors de sorties en groupe (scolaires, périscolaires...)
- dans le cadre des formules anniversaire tout compris
- lors des stages à la journée au Vaisseau
- lors d'ateliers ou toute autre activité culturelle
- lors de l'accès aux expositions temporaires

Applicables à partir de décembre 2022

#### 4- CONDITIONS DE PAIEMENT :

L'abonnement n'est délivré et valide qu'après réception par le Vaisseau du règlement intégral de la somme due. Tous les règlements doivent être effectués en euros.

L'abonnement peut être réglé par carte bancaire, espèces (dans la limite de 300€), chèque bancaire, chèque culture, chèque vacances ou virement.

#### 5- PERTE OU VOL :

En cas de perte définitive d'une ou de plusieurs cartes, le Vaisseau ne peut être tenu pour responsable et procéder à la réédition des dites cartes. Il pourra cependant invalider celle(s)-ci afin que personne d'autre ne puisse s'en servir.

Une carte perdue et rapportée à un membre du personnel du Vaisseau, ne peut être récupérée que par le souscripteur ou un représentant légal de l'enfant.

#### 6- EXCLUSION DU VAISSEAU :

Lors des visites, Le Vaisseau se réserve le droit d'exclure toute personne, même abonnée, dont le comportement est jugé violent, injurieux ou non respectueux des autres visiteurs et/ou du personnel.

#### 7- RÉCLAMATION :

En cas de réclamation, le client peut s'adresser au Vaisseau soit par courrier électronique à [info@levaisseau.com](mailto:info@levaisseau.com), soit par courrier postal à l'adresse *Le Vaisseau - 1 bis rue Philippe Dollinger - 67100 Strasbourg*

#### 8- TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES :

Les informations personnelles recueillies lors de la souscription sont nécessaires pour l'adhésion à un Pass annuel. Elles font l'objet d'un traitement informatique destiné à la délivrance de la carte d'abonnement. Le destinataire des données est Le Vaisseau, en qualité de responsable du traitement. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à *Le Vaisseau - 1 bis rue Philippe Dollinger - 67100 Strasbourg*